



Organisation
internationale
du Travail

Le partenariat France – OIT

► Avril 2021

La France est un membre fondateur de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), créée en 1919. L'engagement français envers les droits fondamentaux ainsi que la promotion de la justice sociale se manifeste à travers le nombre élevé de ratifications des Conventions de l'OIT - 128 Conventions ratifiées, dont 8 Conventions fondamentales, 4 Conventions de gouvernance (prioritaires) ainsi que deux Protocoles. Plus récemment, la France a ratifié la Convention du travail maritime (MLC, 2006) ainsi que le Protocole relatif au travail forcé (2016).

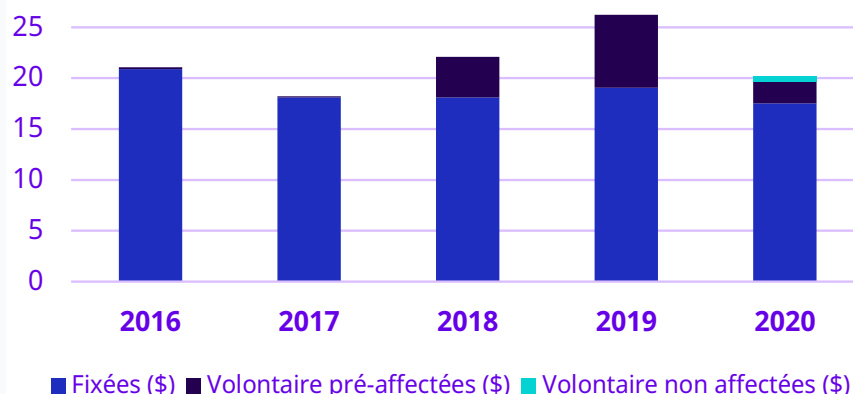
En plus des contributions fixées pour les Etats membres de l'OIT, la France soutient les objectifs de l'OIT à travers ses contributions volontaires au programme de coopération au développement de l'OIT. Ces contributions sont principalement acheminées par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et l'Agence Française de Développement (AFD). La France est l'un des 20 principaux contributeurs du financement volontaire à l'OIT. Les autres interlocuteurs principaux de l'OIT en France sont le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Expertise France et les partenaires sociaux.

Le Gouvernement français et l'OIT ont signé un nouveau partenariat le 12 mars 2020 à travers lequel la France soutiendra notamment la coopération au développement de l'OIT dans la protection sociale, la sécurité et la santé (SST), la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé, l'égalité du genre et la dimension sociale de la transition écologique.



- Les contributions fixées pour les Etats Membres de l'OIT en vertu de leur adhésion. Entre 2016 et 2020, la France a fourni US\$ 93.7 million.
- Les contributions volontaires pour la coopération au développement destinés aux thèmes et projets prioritaires. Entre 2016 et 2020, la France a fourni US\$ 13.6 million.
- Les contributions volontaires non affectées (Compte Supplémentaire du Budget ordinaire). En 2020, France a fourni US\$ 294,000.

Contributions financières de la France à l'OIT, 2016-s 2020, US\$ millions



Entreprises et travail décent en Côte d'Ivoire et au Sénégal



L'approche du projet «Entreprises et travail décent» est basée sur les principes de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et vise à mobiliser les entreprises pour la réalisation de l'objectif 8 de développement durable et concrétiser le travail décent pour tous.

Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, le projet a sensibilisé plus de 200 acteurs nationaux aux principes de la Déclaration et à son approche. Le projet a formé ces points focaux et les acteurs nationaux, et les appuie de manière continue dans la réalisation de leurs activités et la documentation de bonnes pratiques afin promouvoir la Déclaration et ses principes.

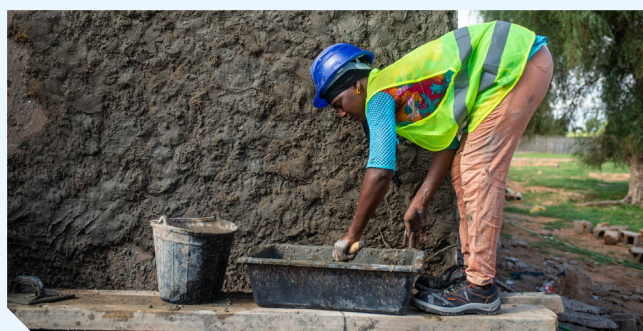
Dans la sous-région, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont partagé leur expérience avec les six autres Etats membres du Conseil du travail et du dialogue social (CTDS) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). En Octobre 2019, la 10e Assemblée générale du CTDS de l'UEMOA a adopté un Avis (no 009/2019) pour encourager les Etats membres à intégrer les principes de la Déclaration dans les politiques, programmes et accords d'investissements.

PECOBAT en Mauritanie

Le projet PECOBAT AFD-UE entend dynamiser l'économie et le développement local à partir de l'exploitation des ressources locales. Plus spécifiquement il vise à améliorer l'employabilité des jeunes à travers la formation professionnelle duale et la création d'emplois décents.

Depuis son démarrage en 2017, le projet a contribué à l'amélioration de l'employabilité d'un total de 546 jeunes de 16 à 35 ans dans 5 régions de la Mauritanie, en les formant dans les métiers liés au BTP, en partenariat avec les centres de formation professionnelle publics dont les capacités techniques et matérielles ont été renforcées par le projet, et des experts en constructions en matériaux locaux. Ainsi, 392 jeunes ont reçu une formation HIMO au travers de la modalité chantier école; 134 jeunes de 16 à 35 ans sont formés en énergies renouvelables à Nouakchott; et 22 jeunes sont formés sur les techniques de construction de

briques en terre compactée (BTC) à Nouakchott. Parmi ces jeunes, 152 ont également bénéficié d'un accompagnement à l'insertion et à l'entrepreneuriat durant leur formation chantier école. Le projet a également contribué à la dynamisation locale en améliorant l'offre en infrastructures locales par la construction de 6 écoles primaires et collèges.



► Améliorer la sécurité et la santé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales à Madagascar

A Madagascar, le projet du Fonds Vision Zéro (VZF), mis en œuvre dans le cadre du programme phare de l'OIT « Sécurité + Santé pour Tous », a contribué à l'amélioration de la SST des travailleurs des filières du litchi et du textile, tournées vers l'exportation.

Au niveau des producteurs du litchi, le projet s'est engagé pour régler la taille des arbres et limiter les chutes de hauteur et a appuyé le développement d'un prototype de garaba (panier traditionnel pour la récolte et le transport des litchis) plus facile à manier et limitant le risque de coupures. Le projet a également formé les responsables de 7 coopératives à la prévention de la peste ainsi que 293 personnels d'encadrement de 7 stations de traitement du litchi employant environ 2,800 travailleurs. En 2018 et 2019, il a permis l'affiliation de 2,435 travailleurs saisonniers de ces stations et leurs familles à des services de santé au travail. Une étude participative sur la filière du textile réalisé par le projet souligne les facteurs incitatifs et contraintes pour l'amélioration de la SST. De plus, des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs de la confection ont été sensibilisés à l'importance de la SST. En collaboration avec ses partenaires, le projet a mis en œuvre un programme complet de formation qui a permis de



renforcer les capacités de l'ensemble de l'Inspection du travail malagasy en matière de SST. Un plan d'action sur cinq ans vise à faciliter des interventions coordonnées et/ou conjointes des acteurs institutionnels du système de SST. Dans le cadre de ce plan, 558 employeurs couvrant 12,172 travailleurs ont été affiliés à la Caisse nationale de prévoyance sociale en 2019. Une deuxième phase du projet VZF cofinancée par la France et l'Allemagne vient de commencer et se concentre sur les chaînes de valeur du textile et de la construction.

► Améliorer la gouvernance du travail dans les TPE/PME et aider à la sortie de l'économie informelle en Afrique



Le projet GOUVERNANCE, développé dans 5 pays d'Afrique francophone, avec Côte d'Ivoire et Togo comme pays de concentration, avait pour objectif de promouvoir le respect et la mise en œuvre des Principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) et de la SST dans les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), y compris dans l'économie informelle. Pour y parvenir, il a mobilisé des institutions publiques et les mandants tripartites, lui permettant d'atteindre des résultats importants entre 2016 et 2020, y compris:

- L'adoption, au niveau ministériel, de plans stratégiques d'intervention de l'inspection du travail

dans les secteurs d'activités spécifiques retenus (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo);

- La formation d'inspecteurs du travail. Avec l'appui d'Expertise France et de référents nationaux, le projet a formé 451 inspecteurs, contrôleurs et médecins du travail – soit 65% du personnel dans ces domaines – pour intervenir dans les TPE/PME de l'économie informelle avec ensuite la mise en œuvre de visites d'inspection initiales et de suivi (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo);
- La mise à la disposition des référents du matériel de formation et distribution aux inspecteurs d'outils méthodologiques adaptés à l'intervention dans l'économie informelle;
- La réalisation d'une stratégie de mobilisation des ressources (Togo et Burkina Faso) qui a mobilisée 10 millions de FCFA pour le budget de l'Etat du Togo en 2019 en appui aux services d'inspection;
- La finalisation de films de sensibilisation sur les PDFT et la SST (Côte d'Ivoire et Togo) et campagnes nationales de communication;
- La prise en compte de l'économie informelle dans les conventions collectives des entreprises du bâtiment et travaux publics (Togo);
- Le retrait d'une soixantaine d'enfants des pires formes de travail dans les secteurs d'intervention du projet et leur re-scolarisation ou mise en apprentissage (Côte d'Ivoire).

► Programme d'appui à la promotion de l'emploi et à la réduction de la pauvreté (APERP)

En partenariat avec l'OIT, la France a soutenu une initiative des chefs d'états africains en faveur de l'emploi décent en finançant le Programme d'appui à la promotion de l'emploi et à la réduction de la pauvreté (APERP) sur huit ans. Le phase 3 d'APERP a facilité l'opérationnalisation des institutions et des politiques actives du marché du travail dans les pays couverts à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, Niger et le Togo sur la base de diagnostics et de propositions d'outils ou de mesures correctives.

Visant à optimiser les politiques du marché du travail dans les plans nationaux de développement et renforcer leur intégration de l'emploi, le projet a appuyé la formulation et/ou mise à jour de ces politiques (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Niger). Le projet a également soutenu l'amélioration

des systèmes d'informations sur le marché du travail et la performance des services publics de l'emploi avec pour la Côte d'Ivoire la stratégie nationale de l'emploi des jeunes et pour le Burkina Faso la réforme de L'Agence Nationale Pour l'Emploi.

En Côte d'Ivoire, la stratégie nationale de transition de l'économie informelle vers l'économie formelle a été élaborée, une intersyndicale sur l'économie informelle a été créée, et un dispositif de certification des compétences et acquis professionnels des travailleurs du secteur informel et artisanal a été mis en place. Au Burkina Faso, une stratégie de transition a également été élaborée et le projet a contribué à la création de la nouvelle agence de formation professionnelle.

► Réponses à la COVID-19



VZF : Suite à une évaluation rapide des besoins, un plan de réponse à la COVID-19 a été préparé. Outre l'achat d'équipement de protection individuelle pour les inspecteurs du travail, 27 inspecteurs du travail et 10 médecins du travail ont été formés à la prévention de la COVID-19. Le projet a appuyé une planification stratégique de l'inspection du travail à 6 mois pour la prévention et la mitigation de la COVID-19.

TPE/PME avec APERP3, les projets ont cofinancé une campagne de sensibilisation sur la COVID-19 et les gestes barrières menée par le Comité Intersyndical pour la Transition vers l'Economie Formelle dans 17 marchés d'Abidjan, Côte d'Ivoire. La campagne a ciblé et soutenu 40,000 travailleurs et travailleuses de l'informel.

APERP3 : Des études d'impacts de la COVID-19 sur les emplois, surtout les emplois informels, ont été menées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo avec un focus sur les femmes y compris la réalisation de recueil de récits de vie des femmes travailleuses au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

PECOBAT : Pour répondre à la COVID-19, l'OIT a mis en place deux formations au profit de 50 jeunes en couture et en soudure ce qui a facilité la production de 50,000 masques et a permis de distribuer 100 dispositifs de lavage de mains au profit des établissements de formation professionnelle. Plus de 14,000 masques et 40 dispositifs de lavages des mains supplémentaires ont également été distribués aux établissements de formation professionnelle.

• Contact

Organisation Internationale du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Geneva-22 -Suisse

T: +41 22 799 7239
F: +41 22 799 6668
E: pardev@ilo.org
ilo.org/pardev

Département des partenariats et de
la coopération pour le développement
(PARDEV)